

32/9*) APPROBATION du prix forfaitaire dû à la SGTM et à l'E.E.R. pour fournitures et travaux faits au titre du FIDOM en 1961

Messieurs,

La Société des Grands Travaux Métropolitains a exécuté en 1961, des travaux pour la réfection des enduits à l'ancien bassin de décantation, pour le prix forfaitaire de 12.000 Fr

et la Société Energie Electrique, en 1961, a fourni des accessoires destinés à la signalisation entre la station d'épuration d'eau de Saint-Denis et la R M1 (Montagne) pour le prix forfaitaire de 62.500 Fr

Je vous demande, de bien vouloir approuver ces dépenses./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, je vous soumetts également l'affaire suivante:

APPROBATION du prix forfaitaire dû à l'E.E.R. pour participation dans les travaux d'alimentation en eau de la zone du Canal du Brûlé.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par lettre n° 3456 III/3 du 29 Juin 1961, M. le Préfet m'a fait connaître qu'il avait décidé de débloquer en faveur de la Commune de St-Denis, un crédit global de 1.400.000 Fr destiné aux opérations d'adduction d'eau ci-après:

- Conduite de distribution d'eau potable à Ste-Clotilde.. 270.000 Fr
- Alimentation en eau de la zone du Canal du Brûlé 830.000 Fr

Le prix forfaitaire (toutes taxes comprises) dû à l'E.E.R. pour sa participation sur extension réalisée sur le C.D. 42 vers l'Ecole Normale en ø 50/60 sur une longueur de 448 m. étant de: 270.182 Fr, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Vu et approuvé
H. Peris, le
D. le Préfet en mission
le Chef de Bureau
Signé: Joubert

Vu et approuvé
H. Peris le 27 novembre 1961
D. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte